



Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 6 juin 2025

ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales.
2. Election des membres du bureau issus du Conseil d'Administration.

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

3. Cadre stratégique et de gestion des emplois étudiants.
4. Présentation du programme Minerve.
5. Dispositif de bourses d'excellence de Master 2 dans le cadre de Minerve.
6. Révision du dispositif de bourses d'excellence de Master 1 dans le cadre de Minerve.
7. Bilan des actions financées par la CVEC au titre de l'année 2024.
8. Attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).
9. Convention d'application de l'accord de coopération entre l'Université de Zagreb (Croatie) et l'Université d'Orléans pour la délivrance du double diplôme Magistar molekularne biologije / Magistar molekularne biotehnologije et Master Sciences du Vivant, spécialité Biotechnologie, Biologie, Santé.
10. Montants des droits d'inscriptions de l'Université du Temps Libre d'Orléans.
11. Présentation des travaux du restaurant du Lac et des dispositifs compensatoires 2025-2026.

AFFAIRES GENERALES

12. Propositions d'admission en non-valeur.
13. Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2025.

Synthèse des présences et représentations :

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
BEDU Elodie	Présente	
<i>BA Abou</i>		
CACHOT Jeanne	Présente	
<i>TURLEQUE Chloé</i>		
FOUQUET Iris	Présente	
<i>GOUTILLE Paul</i>		
LAPORTE Arthur	Excusé	
<i>NATALI Maelys</i>		
MOREAU Simon	Présent	
<i>FOURNIAU Mathys</i>		
RAGUENET DE SAINT ALBIN	Excusé	
<i>LE MENE Quentin</i>		
Professeurs et assimilés		
ABOUDA Lotfi	Présent	
ANDREAZZA Caroline	Présente	
BALAN Lavinia	Présente	
BLOND Éric	Présent	
CAIOZZO ROUSSEL Anna	Présente	
DE PERSIS Stéphanie	Présente	
LEGER Christophe	Présent	
ZOUKOUA Éric-Alain	Présent	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CATEL David	Présent	
EGUETHER Thibaut	Présent	
HENNINGER Aline	Présente	
MATHIEU Nathalie	Présente	
PARET Karine	Excusée	Mme TREPPOZ
PIERFELICE Vittoria	Excusée	M. LEGER
ROZENBAUM Olivier	Présent	
TREPPOZ Armelle	Présente	
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Présent	
LARIGAUDERIE Thierry	Présent	
MARTINS DA SILVA Rosa	Présente	
RICHET Delphine	Présente	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne <i>MERCIER Romain</i>	Excusés	M. ZOUKOUA
GAIL France-Aimé	Présente	
HAMON Ludovic	Excusé	
LABADIE Nadia <i>MALBO Gérard</i>	Excusés	
MONTILLOT Florent <i>PICARD Fanny</i>	Excusés	Mme ANDREAZZA
OULD Françoise	Excusée	
PILLIERE Henry	Excusé	Mme ANDREAZZA
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) : le quorum est atteint.

- Nombre de présents : 26 / Nombre de procurations : 5.

Invités permanents :

M. ANDREAZZA, Vice-président délégué Minerve

M. ARTUSO, Directeur de cabinet

M. BOUVET, agent comptable

Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la Formation et à la Vie Etudiante

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités.

M. MOAL, Vice-président délégué vie des campus

M. RINGUEDE, Vice-président CFVU

Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme GIRAudeau, Directrice de la restauration universitaire - Crous Orleans – Tours

Mme GUEDES, Conseillère de prévention, Responsable du Service Hygiène et Sécurité

Mme MORET, Directrice des Ressources Humaines

M. VAILLS, Directeur de l'UTL

Secrétariat de séance assuré par :

Mme CAILLAUD, secrétaire du cabinet

Mme KRUMHORN, Cheffe de cabinet

La séance démarre à 8h56.

Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

1. Informations générales :

Dossier santé :

Concernant le second cycle, l'audition du CNESER, qui a lieu le 20 mai 2025 en présence du Président de l'Université d'Orléans, de Mme SALLIOT, Vice-présidente médecine de l'Université d'Orléans, et du doyen de la faculté de médecine de l'Université de Tours, s'est très bien passée. Leur présence conjointe illustre la bonne collaboration entre les deux établissements. Contrairement au premier cycle où deux abstentions avaient été enregistrées, l'accréditation a cette fois-ci été votée à l'unanimité.

La campagne d'emplois hospitalo-universitaires, bien que marquée par des retards, a abouti favorablement. Tous les postes demandés par l'Université d'Orléans ont, en effet, été obtenus en création. Cette réussite est attribuée à la dynamique de création d'une nouvelle UFR. Les postes ont été publiés très tôt le matin, avec un délai de trois jours pour candidater et un passage rapide devant les instances. L'ordre du jour du Conseil d'Administration restreint prévu à l'issue de la séance plénière de ce jour a d'ailleurs dû être modifié en conséquence pour intégrer ces postes.

La visite de l'UFR de Santé de Caen par une délégation constituée de membres de la gouvernance a permis de découvrir un modèle intégré associant médecine et pharmacie, avec des liens avec les kinésithérapeutes. Leur fonctionnement budgétaire centralisé surprend, notamment par l'absence de ressources propres au sein des composantes. La scolarité est mutualisée entre les filières. Bien que ce modèle ne soit pas directement transposable, plusieurs idées inspirantes sont relevées. L'Université de Caen propose d'accompagner l'université sur certains sujets comme la gestion des stages d'internat et externat ou sur la simulation. Le modèle pédagogique de Caen présente aussi une originalité : une Licence Accès Santé (L.AS) avec seulement 20 % de cours en santé, permettant une transition vers la deuxième année. La deuxième et troisième année sont adaptées, ce qui permet au dispositif de fonctionner efficacement.

Le Président évoque ensuite le congrès de la Société Internationale Francophone d'Éducation Médicale (SIFEM) qui s'est tenu du 26 au 28 mai 2025 à Orléans avec des retours très positifs, notamment sur les innovations pédagogiques.

Premières rencontres régionales « docteurs et entreprises » :

La Journée « docteurs et entreprises » organisée sur le campus s'est déroulée avec succès. Sylvie POMMIER, Coordinatrice du Doctorat pour la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) - Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI), et Sylvie Retaillieu, ancienne ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, étaient présentes. L'événement, organisé par le délégué régional académique à la recherche et à l'innovation et le rectorat en lien avec la préfecture, a reçu un très bon accueil.

Avancée des travaux avec le CNRS :

Les échanges avec le CNRS avancent positivement. Le Président annonce une convergence en cours entre les CIOM (Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens) et les DOR (Dialogue Objectif Ressources) pour l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU). Un format unique est envisagé pour 2026 pour l'ISTO, le LPC2E et l'OSUC, ce qui réduira la charge de travail pour les équipes. Une réflexion similaire est prévue avec d'autres instituts, même si chaque cas devra être traité individuellement.

Anniversaire de l'Université d'Orléans :

L'année 2026 sera marquée par les 720 ans de la création de l'établissement (1306) et les 60 ans de sa renaissance officielle (1966). Un groupe de travail restreint, composé notamment de Mme DUMASY, Mme DELOUIS, M. MOAL, M. ARTUSO et du Président, prépare les événements festifs et culturels qui se tiendront entre septembre 2026 et septembre 2027, début d'année universitaire marquée par l'installation de l'UFR Droit, Économie, Gestion sur le site de Madeleine et la création de l'UFR Santé. Des expositions historiques et événements artistiques sont à l'étude. Les directeurs de composantes sont invités à formuler des propositions.

M. ZOUKOUA suggère de mobiliser les étudiants du Master 2 Événementiel de l'IAE, dans le cadre d'un projet pédagogique, afin qu'ils contribuent à l'organisation de ces manifestations. Cette initiative permettrait d'impliquer davantage la communauté étudiante et de recentrer les actions sur le campus, notamment autour de l'année anniversaire de l'université.

Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) :

Le Ministère annonce une année blanche pour les établissements de la vague 1 : les financements initialement prévus ne seront pas versés cette année, mais reportés. L'Université d'Orléans, relevant de la vague 2, a perçu les fonds pour la deuxième année du COMP.

Campus France :

Le Président annonce avoir été nommé vice-président de la commission Europe de Campus France. Cette commission supervise les mobilités internationales, notamment dans le cadre du programme Erasmus. Le Président soulève une problématique : la baisse continue du nombre de mobilités étudiantes, constatée dans la plupart des composantes, à l'exception de Polytech. Un travail important est à mener pour inverser cette tendance, l'objectif européen étant d'atteindre 50 % d'étudiants ayant effectué une mobilité dans le cadre de leurs études, un seuil encore très éloigné de la réalité actuelle.

Elections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) :

Le Président rappelle que les étudiants sont appelés à voter ce jour pour les élections au CNESER. Une candidate est, par ailleurs, issue de l'Université d'Orléans, Mme BEDU. Le Président encourage les étudiants à se mobiliser pour aller voter.

A la suite de ces informations et après annonce du quorum, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

2. Election des membres du bureau issus du Conseil d'Administration.

Le Président rappelle tout d'abord la composition du bureau puis présente les candidatures déposées.

La présentation est jointe en annexe.

Pour le siège de représentant enseignant-chercheur élu du Conseil d'administration, une seule candidature a été reçue : celle d'Anna CAIOZZO-ROUSSEL. Concernant le siège réservé à un représentant étudiant élu du Conseil d'administration ou du Conseil académique, les étudiants se sont concertés en amont : Mathys FOURNIAU est désigné pour siéger.

Pour le poste de personnalité extérieure, des échanges ont eu lieu en amont : Ludovic HAMON, représentant du CNRS, a accepté cette responsabilité, avec l'accord de son organisme. Sa désignation permet une implication renforcée du CNRS dans la gouvernance de l'établissement.

Reste à pourvoir le poste de représentant élu BIATSS du Conseil d'administration pour lequel deux candidatures ont été enregistrées. Conformément aux statuts, une élection nominative à bulletin secret est nécessaire. Afin de ne pas interrompre le déroulement du Conseil, il est proposé que les membres se lèvent à tour de rôle pour déposer leur bulletin dans l'urne placée à proximité. Le vote se fera tout au long de la séance. Le dépouillement sera organisé, après que l'ensemble des membres auront voté.

Pour les autres postes à candidature unique, un vote à main levée interviendra à la fin de la séance afin de valider formellement la composition finale du bureau.

Le Président précise que, de manière délibérée, la thématique Politique formation et vie étudiante ouvre cette séance du Conseil d'administration, contrairement aux habitudes passées.

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

3. Cadre stratégique et de gestion des emplois étudiants.

Le Président invite M. MOAL, Vice-président délégué à la Vie des Campus, Mme LORiot, Directrice Générale des Services Adjointe à la Formation et à la vie Etudiante et Mme MORET, Directrice des Ressources Humaines à présenter le cadre stratégique et de gestion des emplois étudiants.

Il rappelle que ce sujet a été largement évoqué lors de la campagne électorale, avec de nombreuses interrogations sur la manière dont l'établissement mobilise ces emplois. Un groupe de travail a été constitué pour remédier à l'absence de cadrage. Le Président tient à saluer la qualité et la rapidité du travail mené, d'autant plus que le sujet s'est révélé complexe. Il insiste sur la dimension équilibrée de la proposition présentée, qui articule transparence dans les modalités de recrutement, objectifs sociaux et de soutien à la vie étudiante et reconnaissance du rôle structurant de ces emplois dans les parcours de certains étudiants.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président remercie les intervenants pour la qualité de la présentation puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme BEDU rappelle que les emplois étudiants connaissent régulièrement des retards de paiement, ce qui crée des difficultés pour les étudiants concernés. Elle appelle à une vigilance accrue sur ce point. Sur la question de la laïcité, Mme BEDU interroge sur l'application du principe de laïcité dans le cadre des emplois étudiants, et notamment sur la possibilité pour une personne portant un voile de travailler à l'université.

Le Président rappelle que l'obligation de neutralité et de laïcité s'applique à tous les agents de l'État, y compris aux étudiants employés dans le cadre d'un contrat rémunéré par l'université. À ce titre et conformément au cadre légal, le port de signes religieux ostensibles n'est pas autorisé pendant les heures de travail. Le Président reconnaît la complexité du double statut étudiant / salarié et cite l'exemple des doctorants, souvent confrontés à cette difficulté. Il précise que ce point est délicat mais régi de manière stricte par la loi.

Mme BEDU demande des précisions sur la notion d'ostentation, et notamment sur le cas d'un simple foulard couvrant les cheveux.

Le Président réaffirme que la loi vise les signes à connotation religieuse visibles, quel que soit leur type.

Mme FOUQUET propose que cette question puisse être abordée avec le Vice-président en charge des questions d'égalité, diversité et inclusion.

Le Président confirme que le Vice-président concerné est parfaitement compétent sur ces questions, ayant notamment rédigé un guide national sur la laïcité dans l'enseignement supérieur. Il invite Mme BEDU à échanger directement avec lui, précisant toutefois que les textes législatifs ne peuvent pas être contournés au niveau de l'établissement.

Mme BEDU interroge sur le critère d'éloignement et cherche à savoir s'il s'agit de prendre en compte la distance géographique entre le domicile de l'étudiant et le campus. Par ailleurs, même si c'est une avancée que l'université mette en place des emplois étudiants adaptés aux contraintes des étudiants, l'idéal à long terme serait qu'on n'ait plus besoin de recourir à ces contrats, car cela signifierait qu'il y aurait moins de précarité.

Le Président explique que l'emploi étudiant n'est pas seulement un soutien financier en réponse à la précarité, mais aussi une opportunité pour les étudiants de mieux connaître l'université, d'en découvrir les coulisses, voire de susciter des vocations pour des métiers peu connus comme ceux d'enseignant-chercheur ou de personnel administratif. Il trouve donc pertinent qu'il y ait toujours un certain nombre de contrats étudiants.

M. BOCHE revient sur la gestion actuelle des contrats étudiants. Il déplore un manque de rigueur et des dysfonctionnements importants depuis des années : contrats non signés avant la prise de poste, paiements en retard, mauvaise communication sur les offres disponibles, en particulier dans les composantes qui sont pourtant les principales recruteuses. Ce manque de publicité est non seulement injuste pour les étudiants, mais aussi illégal. M. BOCHE insiste sur l'importance de revoir en profondeur la gestion de ces contrats, parce que pour beaucoup d'étudiants, c'est leur première expérience avec l'emploi public. Cette expérience est toutefois souvent entachée par une mauvaise organisation, un encadrement insuffisant et un manque de sensibilisation au travail dans le service public, notamment sur des principes comme la neutralité. Il déplore que plusieurs contrats aient été rompus cette année à cause du port de signes religieux, ce qui aurait pu être évité avec plus de clarté et de formation dès le départ. Il rappelle aussi que ces emplois, quand ils sont bien encadrés, peuvent être un facteur de réussite : ils sont sur le campus, donc moins contraignants que d'autres types de jobs, et la loi oblige à libérer les étudiants pour les examens et les cours. Enfin, M. BOCHE regrette l'absence d'un véritable plan global sur l'emploi étudiant, notamment en matière de tutorat, qui est très inégalement réparti selon les composantes, sans stratégie ni harmonisation pédagogique. Il termine en insistant sur l'importance d'un accueil physique, organisé et cohérent pour les nouveaux étudiants, avec visites guidées, informations pratiques... Ce dispositif existait avant 2020 et fonctionnait bien et il est regrettable que le dispositif n'ait pas été remis en place alors qu'il existe encore dans d'autres universités, comme à Caen.

Le Président rappelle que le nouveau dispositif proposé est déjà une avancée majeure. Il conviendrait bien évidemment d'être ajusté et affiné, mais qu'il est indispensable de se laisser le temps de voir comment les choses évoluent concrètement. Concernant le tutorat, l'activité de tutorat varie nécessairement selon les formations et vouloir tout harmoniser pourrait être contre-productif. Il propose ainsi de faire un point d'étape dans deux ans pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place et les ajuster si nécessaire.

M. ZOUKOUA souhaite témoigner de son expérience personnelle. Il raconte avoir été employé étudiant à la faculté de droit en 2003-2004 pour travailler sur les emplois du temps. Il se souvient avoir été bien accompagné dans cette mission, ce qui montre selon lui que l'encadrement existe bel et bien. Il reconnaît que le paiement était un peu décalé, mais souligne que ces emplois apportaient de vraies réponses aux besoins des étudiants. Il insiste sur le fait que, dans son cas, les offres étaient clairement affichées, toujours au même endroit à la faculté de droit, et qu'il avait facilement pu y accéder. Il évoque également la dimension sociale de ces emplois : des étudiants qui parlent à d'autres étudiants, dans une logique d'entraide et de proximité. Il décrit son expérience comme enrichissante et positive. Pour lui, le cadre stratégique proposé aujourd'hui est bienvenu et témoigne d'une gouvernance lucide. M. ZOUKOUA admet qu'aucune organisation n'est parfaite, mais estime qu'il faut toujours chercher à améliorer les choses sans nier les acquis.

Le Président remercie M. ZOUKOUA pour ce témoignage, qui illustre comment l'emploi étudiant peut susciter un attachement durable à l'université.

Le Président soumet le cadre stratégique et de gestion des emplois étudiants au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	5
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : le cadre stratégique et de gestion des emplois étudiants est adopté à l'unanimité.

4. Présentation du programme Minerve.

Le Président appelle que le projet Minerve est un projet financé dans le cadre de France 2030, obtenu par l'établissement, avec un budget conséquent. Le Président invite M. ANDREAZZA, Vice-président délégué Minerve à présenter le programme Minerve.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie pour la présentation puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs. Il explique que l'objectif à horizon 2032 est de développer un modèle économique pérenne permettant de maintenir des dispositifs proches de l'apprentissage, notamment pour aboutir à des masters en apprentissage en laboratoire. Il souligne que cette démarche vise à répondre, entre autres, à la précarité étudiante. Le Président rappelle que l'apprentissage a été largement développé dans les formations, ce qui est positif. Il constate cependant que les étudiants en master apprentissage ne s'orientent pas vers le doctorat, étant souvent recrutés directement par les entreprises où ils effectuent leur apprentissage, ce qui impacte le troisième cycle.

Le Président insiste sur l'importance d'examiner cet effet et de chercher des solutions adaptées. L'efficacité du dispositif sera évaluée au fil des années.

M. ANDREAZZA explique que le dispositif a démarré modestement. En licence, une douzaine d'étudiants sont concernés, répartis sur quatre licences et quatre masters. Pour l'année en cours, l'objectif est de tripler ce nombre, avec une quinzaine d'étudiants en master et une vingtaine en licence (2^{ème} et 3^{ème} année). L'ouverture à d'autres Masters devrait entraîner une augmentation significative du nombre d'étudiants.

Le Président souligne la difficulté habituelle de caler les différents calendriers en phase de démarrage.

M. ANDREAZZA précise qu'à terme, une cinquantaine d'étudiants devraient bénéficier des bourses, le financement étant assuré à court terme.

Le Président rappelle que la capacité d'accueil des laboratoires, ainsi que le nombre de projets en cours, limitent la taille des promotions, fixée à un maximum de cinq étudiants par master. Il précise que ce choix vise à garantir des conditions d'encadrement optimales, évitant un décalage entre nombre d'étudiants et capacités de financement ou d'encadrement.

Madame BEDU remercie pour la présentation et souligne l'importance de promouvoir la recherche. Elle exprime cependant une réserve de l'UNEF qui considère que la formation proposée est très élitiste et accessible à peu d'étudiants, avec une sélection rigoureuse dès le départ. Elle précise également être opposée au principe des bourses d'excellence.

Le Président reconnaît cette position et rappelle que les échanges précédents ont permis de clarifier les arguments de chacun. Il souligne que cette intervention constitue une explication de vote, qu'il prend en compte.

5. Dispositif de bourses d'excellence de Master 2 dans le cadre de Minerve.

Le Président invite M. ANDREAZZA, Vice-président délégué Minerve à présenter le dispositif de bourses d'excellence de Master 2 dans le cadre de Minerve.

M. ANDREAZZA précise que la partie relative aux bourses d'excellence, ainsi que la charte associée, ont été élaborées collectivement par plusieurs services, ainsi que des collègues enseignants-chercheurs.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le dispositif de bourses d'excellence de Master 2 dans le cadre de Minerve au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	5
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	27
Contre :	3

→ Vote du Conseil : le dispositif de bourses d'excellence de Master 2 dans le cadre de Minerve est adopté.

6. Révision du dispositif de bourses d'excellence de Master 1 dans le cadre de Minerve.

Le Président invite M. ANDREAZZA, Vice-président délégué Minerve à présenter la révision du dispositif de bourses d'excellence de Master 1 dans le cadre de Minerve.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la révision du dispositif de bourses d'excellence de Master 1 dans le cadre de Minerve au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	5
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	27
Contre :	3

→ **Vote du Conseil** : la révision du dispositif de bourses d'excellence de Master 1 dans le cadre de Minerve est adoptée.

Reprise du point : élection des membres du bureau issus du Conseil d'Administration.

A la suite des votes qui se sont déroulés en séance à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

- Mme MARTINS DA SILVA : 20 voix
- M. LARIGAUDERIE : 11 voix
- Nombre total de suffrages exprimés : 31.

Le Président soumet ainsi au vote la liste des membres du bureau issus du Conseil d'Administration suivante :

- Représentant enseignant-chercheur : Anna CAIOZZO-ROUSSEL
- Représentant BIATSS : Rosa MARTINS DA SILVA.
- Représentant étudiant : Mathys FOURNIAU
- Personnalité extérieure : Ludovic HAMON

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	5
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

A la suite de cette élection, le bureau est désormais composé de la manière suivante :

Fonction	Prénom, Nom
Le Président	Eric BLOND
La Vice-présidente du Conseil d'Administration	Caroline ANDREAZZA
Le Président du Conseil Académique	Romain ABRAHAM
La Directrice Générale des Services	Manuelle RUILIER
La Vice-présidente Étudiants et Étudiantes	Fleur RAYMOND
Un représentant du conseil des directeurs	Sébastien LIMET
Un représentant enseignant-chercheur élu du Conseil Académique	Mathieu LIEDLOFF
Un représentant enseignant-chercheur élu du Conseil d'Administration	Anna CAIOZZO
Un représentant BIATSS élu du Conseil d'Administration	Rosa MARTINS DA SILVA
Un représentant étudiant élu du Conseil d'Administration ou élu du Conseil Académique	Mathys FOURNIAU
Une personnalité extérieure du Conseil d'Administration ou du Conseil Académique	Ludovic HAMON

7. Bilan des actions financées par la CVEC au titre de l'année 2024.

Le Président invite M. MOAL, Vice-président délégué à la Vie des Campus à présenter le bilan des actions financées par la CVEC au titre de l'année 2024.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie M. MOAL pour sa présentation et souligne les progrès réalisés dans la gestion de la CVEC. Il rappelle les difficultés du démarrage de la CVEC, marqué par un taux d'exécution très faible, avec seulement environ la moitié du budget dépensé la première année. Il se félicite de la progression constatée, tout en indiquant qu'il reste possible de faire mieux. Il explique l'importance d'un bon taux d'exécution, notamment pour convaincre le ministère des Finances (Bercy), qui, lors des discussions budgétaires, ne retient que ce critère. Selon lui, un taux d'exécution inférieur à 100% peut être interprété comme un signe d'absence de besoin, ce qui pourrait entraîner une réaffectation des crédits. Dans ce contexte, une bonne gestion est essentielle pour éviter des remontées de crédits. À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme BEDU rappelle que, de leur point de vue, la CVEC n'est pas perçue comme une ressource mais comme une taxe imposée aux étudiants, dont le montant n'a cessé d'augmenter chaque année : cette augmentation contribue donc à accroître la précarité étudiante. Selon elle, cette charge financière devrait être prise en charge par l'État et ne devrait pas incomber aux étudiants. Elle reconnaît cependant la qualité des projets financés par la CVEC, en particulier ceux visant à soutenir le logement étudiant, qu'elle qualifie d'essentiel, notamment pour les dispositifs d'urgence.

Le Président explique qu'il connaît la position nationale de certains syndicats étudiants sur la CVEC, position qui l'étonne quelque peu : la CVEC repose sur un principe vertueux, celui d'un impôt avec redistribution, à l'image de la solidarité nationale. Il explique que cette contribution s'applique à l'échelle d'un établissement, ce qui est plus restreint, et surtout que les étudiants sont associés aux choix d'utilisation des fonds. Le Président insiste sur le fait que la CVEC est l'un des rares impôts où les payeurs sont aussi impliqués dans la décision quant à son usage, contrairement à d'autres impôts comme la TVA ou l'impôt sur le revenu où la participation des citoyens est plus indirecte.

Le Président considère que, pédagogiquement, la CVEC est intéressante car elle permet aux étudiants de comprendre le fonctionnement de l'impôt tout en étant pleinement partie prenante, tant au niveau du paiement que de la gestion.

M. MOREAU rappelle que le principe d'un impôt est de faire payer ceux qui travaillent. Or, selon lui, les étudiants ne sont pas censés travailler et sont généralement précaires. Il exprime donc son questionnement sur le fait qu'une taxe soit imposée à des personnes en situation de précarité.

Le Président nuance en précisant que l'impôt ne repose pas uniquement sur le travail et rappelle que les taxes sont diverses et variées. Les étudiants boursiers ne paient, par ailleurs, pas la CVEC. Le Président explique que tous les étudiants ne sont pas précaires, même si la précarité existe et invite à cesser de prétendre que tous les étudiants le sont. Le Président reconnaît toutefois la nécessité d'un effort pour les étudiants précaires, mais souligne qu'un grand nombre d'étudiants peuvent raisonnablement contribuer à la CVEC. Il conclut en soulignant les bénéfices apportés par la CVEC en termes d'actions qui n'auraient pas pu être mises en place avant sa création.

M. MOREAU exprime son incompréhension sur l'idée que certains étudiants pourraient ne pas être précaires, soulignant que certains étudiants travaillent rarement ou seulement durant l'été, et dépendent majoritairement du soutien de leurs parents. Il considère que la société, et non les étudiants eux-mêmes, devrait prendre en charge l'effort financier nécessaire pour permettre aux études, car les étudiants sont précaires par nature.

Le Président reconnaît que beaucoup d'étudiants sont effectivement soutenus par leurs parents, mais insiste pour que l'on cesse de généraliser la précarité à tous les étudiants. Il rappelle que si la précarité doit être combattue, de nombreux étudiants sont en mesure de contribuer à la CVEC. Il invite à plus de nuance dans la perception de la précarité étudiante.

Mme FOUQUET souligne que les membres présents ce jour ne sont pas forcément représentatifs de la société dans son ensemble. Elle rappelle que la précarité touche aussi des étudiants non boursiers, souvent majoritaires, comme l'ont montré les distributions alimentaires massives durant la crise sanitaire. Elle critique aussi l'argument de la « pédagogie de l'impôt », rappelant que dans beaucoup de cas, ce sont les parents qui paient la CVEC.

Le Président rappelle que la CVEC finance de nombreuses actions destinées aux étudiants précaires, actions qui ne seraient pas possibles sans cette ressource. Malgré les divergences, la gestion de la CVEC permet des bénéfices concrets pour les étudiants vulnérables.

Mme FOUQUET répond que la lutte contre la CVEC doit se faire au niveau national et précise que les syndicats sont organisés pour cela. Elle invite à concentrer les efforts de contestation sur ce terrain.

Le Président souligne que les présidents d'université, *via* France Universités, défendent une position différente, car sans la CVEC beaucoup d'actions pour les étudiants ne pourraient être réalisées. Il assure que les universités tentent aussi de se battre pour obtenir plus de financements publics, sans uniquement compter sur la CVEC.

Revenant sur la question de la représentativité sociale, Mme HENNINGER rappelle que la moitié de la population vit en dessous du salaire médian, ce qui relativise l'idée que tous les étudiants seraient en capacité de contribuer financièrement sans difficultés. Elle souligne que, selon son expérience disciplinaire, les étudiants les mieux dotés financièrement, ne choisissent pas de venir à Orléans mais préfèrent d'autres universités. Elle insiste sur l'importance de la dimension sociale et du revenu des familles dans l'accès aux études et rappelle que les problématiques ne sont pas les mêmes selon les territoires et que la question sociologique des revenus parentaux doit être prise en compte, car elle influence fortement le parcours étudiant.

Le Président reconnaît la pertinence des propos, mais invite à regarder des données objectives, en particulier le taux de boursiers à l'université d'Orléans. Il affirme que ce taux est en dessous de la moyenne nationale, ce qui modère certains discours. Il précise que si le taux de boursiers n'est pas l'unique indicateur de précarité, il reste un élément important. Le Président réaffirme que tous les étudiants ne sont pas précaires, même si la précarité étudiante existe et doit être combattue.

M. RINGUEDE rappelle que l'Université d'Orléans est en dessous du taux de boursiers national mais invite à ne pas oublier la particularité de l'université qui accueille plus de 10% de ses étudiants en alternance et qui, comme tels, ne peuvent donc pas être boursiers. Il rappelle également qu'un travail est en cours avec l'Université de Tours, le rectorat et la région : 70 % des vœux Parcoursup validés l'année dernière concernent des formations universitaires. Sur la ville d'Orléans, une analyse est menée afin d'évaluer le nombre d'étudiants ayant formulé des vœux universitaires parmi ceux ayant passé leur baccalauréat à Orléans qui se retrouvent effectivement inscrits à Orléans ou à Tours. Au final, 84% des lycéens Orléanais qui ont fait un vœu universitaire sont inscrits soit à Tours, soit à Orléans. Ces taux sont nettement plus faibles dans le sud de la région (Le Blanc, Argenton-sur Creuse, Saint-Amand-Montrond) ainsi que sur Dreux et Nogent-le-Rotrou. A titre d'exemple, parmi les lycéens de Nogent-le-Rotrou qui ont fait un vœu universitaire, seul 1 sur 3 s'est inscrit soit à l'université de Tours, soit à l'université d'Orléans.

Le Président soumet le bilan des actions financées par la CVEC au titre de l'année 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	5
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le bilan des actions financées par la CVEC au titre de l'année 2024 est adopté à l'unanimité.

8. Attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président CFVU à présenter les propositions d'attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ZOUKOUA demande des précisions concernant la journée de la Résilience Ivoirienne pour laquelle une demande de subvention a été demandée.

M. RINGUEDE précise que cet évènement aura lieu le 12 juillet à la salle Péliissier (initialement prévue le 29 juin, la date ayant été modifiée).

M. BOCHE explique que cette journée est un événement festif important pour la communauté étudiante ivoirienne et plus largement africaine à Orléans, notamment pour les étudiants qui ne rentrent pas dans leur pays durant l'été. Elle permet de renforcer les liens communautaires et d'offrir un moment convivial.

M. RINGUEDE explique que cette manifestation bénéficie d'un soutien financier du FSDIE, abondé par la CVEC.

M. ZOUKOUA revient sur sa propre expérience d'étudiant et souligne la difficulté de ne pas pouvoir rentrer chez soi pendant plusieurs mois. Il insiste sur l'importance de ces journées, essentielles pour maintenir un lien culturel et social fort au sein de la communauté. Il prend pour exemple la Journée de la Résilience Ivoirienne, événement emblématique pour les étudiants concernés, dont le financement a pu être assuré grâce au FSDIE, lui-même alimenté notamment par la CVEC.

Le Président explique que ce dispositif existait déjà avant la mise en place de la CVEC, mais les montants alloués étaient alors plus faibles. La commission soutient chaque année ce type d'initiative pour accompagner les étudiants dans leur vie sociale et culturelle.

Le Président soumet l'attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	5
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'attribution des subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) est adoptée à l'unanimité.

9. Convention d'application de l'accord de coopération entre l'Université de Zagreb (Croatie) et l'Université d'Orléans pour la délivrance du double diplôme Magistar molekularne biologije / Magistar molekularne biotehnologije et Master Sciences du Vivant, spécialité Biotechnologie, Biologie, Santé.

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président CFVU à présenter le projet de convention.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la convention d'application de l'accord de coopération entre l'Université de Zagreb (Croatie) et l'Université d'Orléans pour la délivrance du double diplôme Magistar molekularne biologije / Magistar molekularne biotehnologije et Master Sciences du Vivant, spécialité Biotechnologie, Biologie, Santé au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	5
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la convention d'application de l'accord de coopération entre l'Université de Zagreb (Croatie) et l'Université d'Orléans pour la délivrance du double diplôme Magistar molekularne biologije / Magistar molekularne biotehnologije et Master Sciences du Vivant, spécialité Biotechnologie, Biologie, Santé est adoptée à l'unanimité.

10. Montants des droits d'inscriptions de l'Université du Temps Libre d'Orléans.

Le Président invite Mme LORIOT, Directrice générale des services adjointe à la formation et à la vie étudiante et M. VAILLS, Directeur de l'UTL à présenter l'évolution des montants des droits d'inscriptions de l'Université du Temps Libre d'Orléans.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président précise que la participation est gratuite pour les membres de l'université d'Orléans.

En l'absence de remarque, le Président soumet le montant des droits d'inscriptions de l'Université du Temps Libre d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	5
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le montant des droits d'inscriptions de l'Université du Temps Libre d'Orléans est adopté à l'unanimité.

11. Présentation des travaux du restaurant du Lac et des dispositifs compensatoires 2025-2026.

Le Président explique que l'objectif est de présenter un point sur la restauration et notamment sur l'état d'avancement des travaux sur le campus de la Source, ainsi que sur la prochaine année universitaire. Une communication plus large sera ensuite faite auprès de l'ensemble de l'établissement. Le Président invite Mme GIRAUDEAU, Directrice de la restauration universitaire au CROUS d'Orléans-Tours à présenter les travaux du restaurant du Lac et des dispositifs compensatoires 2025-2026.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président explique que des échanges réguliers ont lieu entre l'Université et le CROUS concernant les travaux de rénovation des restaurants sur le campus d'Orléans. La durée estimée des travaux est d'environ deux ans.

Mme GIRAUDEAU confirme que les travaux s'étendent sur environ deux ans, avec un objectif de fin pour la rentrée 2027. Ces travaux nécessitent des financements supplémentaires. Des négociations entre ministères et tutelles ont permis de réduire au maximum la durée des travaux. Le recours au « temps masqué » (dépôt simultané des permis de démolition et de reconstruction) a été utilisé pour gagner du temps.

Le Président complète les propos et met en avant un projet mené par M. MOAL et Mme LORIOT, cofinancé par la Région et visant à installer 40 micro-ondes sur 10 sites afin de permettre aux étudiants de réchauffer leurs plats, qu'ils soient achetés au CROUS ou apportés de l'extérieur. Une consultation est en cours auprès des directeurs de composante et du service hygiène et sécurité afin d'identifier les emplacements les plus adaptés. Ce dispositif ne sera pas opérationnel à la rentrée de septembre, mais devrait être mis en place avant l'hiver.

L'objectif est d'améliorer les conditions pour les étudiants lors de l'hiver à venir, même si la situation ne sera pas parfaite.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. BOCHE souhaite aborder trois points essentiels concernant la question de la restauration universitaire, qui impacte à la fois les étudiants et les personnels. Il regrette que cette discussion ait été retardée jusqu'à ce Conseil d'administration, alors que les difficultés rencontrées lors de la rénovation des restaurants du campus du Lac et les délais supplémentaires auraient dû justifier un échange plus tôt. Il s'interroge sur la capacité du CROUS à mener de front les opérations immobilières, notamment la déconstruction et reconstruction du restaurant universitaire prévue d'ici 2027, ainsi que d'autres restructurations à Blois, Tours et sur le site Madeleine. Cette question est renforcée par les problèmes structurels inattendus détectés dans le bâtiment réhabilité, qui ont retardé les travaux. M. BOCHE demande quels moyens internes (accompagnement par des sociétés spécialisées, recrutements) ont été mobilisés pour assurer la bonne réalisation de ces opérations dans les deux prochaines années, sans impacter les autres programmes importants. M. BOCHE rappelle, par ailleurs, que la structure budgétaire des CROUS repose largement sur des ressources propres issues du logement et de la restauration. La question des places en restaurants universitaires et la distinction entre restauration universitaire et cafétérias reste un sujet majeur. Il souligne que le CNOUS et le ministère encouragent le développement des offres de cafétéria et des distributeurs automatiques, mais insiste sur la nécessité de débattre des réels besoins des étudiants et personnels : un repas complet, équilibré, de qualité, avec notamment un travail important sur les produits frais (légumes, fruits). Il souligne que cette offre est généralement meilleure que les alternatives comme pizzas ou sandwiches. M. BOCHE met enfin en lumière la diminution des chaînes administratives sur le campus, ce qui réduit la fréquentation des restaurants universitaires par le personnel administratif. Cela se traduit par une augmentation des repas pris en dehors (sandwichs dans les bureaux). Malgré la présence d'une nouvelle agora, cette question d'accompagnement des personnels, notamment des catégories C, n'est pas suffisamment prise en compte. Il espère que l'établissement pourra mieux soutenir ces collègues souhaitant continuer à bénéficier du restaurant universitaire.

Le Président rappelle que des discussions ont bien eu lieu avec le CROUS. Le projet initial a d'ailleurs été présenté en Conseil d'Administration (CA) et il insiste sur le fait que le CROUS n'a pas agi seul et que des échanges ont bien eu lieu, y compris sur les questions de restauration administrative et des repas proposés. Le dossier de la renaissance du restaurant Agora a fait l'objet de débats difficiles, mais que le CROUS a fait un effort significatif pour répondre aux demandes, y compris dans les derniers plans où ce restaurant avait été supprimé avant d'être finalement maintenu.

Mme GIRAudeau confirme que le restaurant Agora a bien été maintenu. Elle précise qu'au rez-de-chaussée du bâtiment du Lac, une chaîne de restauration administrative sera bien présente, prévue depuis le début du projet. Cette chaîne sera destinée aux personnels et intervenants non étudiants. Un espace dédié aux administratifs sera aussi prévu dans la salle de restauration. Concernant la capacité du CROUS à mener les nombreux travaux en cours, Mme GIRAudeau assure que le CROUS est organisé, avec plusieurs chantiers et études en cours sur plusieurs villes, et a créé une direction du patrimoine qui s'étoffe avec des recrutements de nouveaux agents et de nouvelles compétences. Elle précise également que le CROUS fait appel à des assistances à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux, notamment sur le site Madeleine. Concernant la non-identification des fissures importantes dans le bâtiment, elle explique que le bâtiment était en fonctionnement, sans fermeture totale, ce qui a limité la possibilité d'études approfondies. Seuls des sondages aléatoires ont été réalisés, ce qui n'a pas permis de détecter certaines fissures. Le bâtiment fait environ 1700 m² sur trois niveaux. Les réparations envisagées pour renforcer le bâtiment auraient coûté plus cher et pris plus de temps que la démolition, ce qui a motivé le choix de la démolition et de la reconstruction.

Sur la question des places en restaurants universitaires, cafétérias et distributeurs automatiques, elle indique que le CROUS travaille avec les étudiants sur l'alimentation équilibrée. Contrairement aux cantines scolaires, ils ne peuvent pas imposer des menus stricts, car les étudiants ont leurs propres choix alimentaires, souvent privilégiant pizza ou pâtes. Le CROUS propose donc une offre complémentaire, avec des animations et de l'information pour encourager une alimentation équilibrée, en collaboration avec assistantes sociales et animateurs socioculturels.

Le Président précise que la dernière présentation du projet CROUS devant le CA a eu lieu le 21 juin 2024 et précise que même si certains administrateurs étaient excusés ce jour-là, l'information du suivi du chantier a bien été assurée.

Mme CACHOT intervient pour apporter une précision complémentaire sur le dossier des travaux, expliquant que lors du Conseil d'administration du CROUS, où elle siège également en tant qu'étudiante, il a été expliqué que les premières estimations de travaux prévoyaient une intervention pendant le fonctionnement du restaurant universitaire. Un pari avait été pris de maintenir l'établissement ouvert durant les travaux, afin que la fermeture ne dure qu'un an. Cependant, lors de la fermeture effective pour des examens approfondis, notamment des structures internes non détectables au préalable, des dégâts importants ont été découverts, rendant le bâtiment non sécurisable. Cette situation a conduit à la décision de démolition. Le retard observé découle donc d'une stratégie initiale qui s'est révélée risquée et qui, si la fermeture complète avait été décidée plus tôt, aurait probablement permis de respecter un calendrier plus court.

Le Président souligne que la durée des travaux s'étalera sur trois ans, ce qui doit être accepté car le résultat final sera nettement supérieur à ce qui existait auparavant. Il ajoute que l'idée de pouvoir manger en terrasse dès le mois de juin est motivante pour tous, mais qu'il faudra néanmoins s'organiser pour que la période des travaux se déroule de la manière la plus fluide possible, ou du moins, le moins pénible.

M. LARIGAUDERIE évoque la solution actuelle qui consiste en des cartes prépayées d'un montant de 1€ par jour pour les étudiants boursiers, peut-être un peu plus (2€ par exemple). Il s'interroge sur la faisabilité de manger pour 2€ par jour.

Mme GIRAUDEAU répond que c'est un dispositif national et qu'elle ne peut pas donner d'avis personnel à ce sujet.

M. LARIGAUDERIE relance en demandant quelles solutions peuvent être envisagées sur le site d'Issoudun, rappelant qu'il y a environ 300 étudiants, ainsi que des personnels techniques, administratifs et enseignants sur le site.

Le Président signale plusieurs tentatives pour trouver des solutions conjointement. Il évoque la mise en place d'un partenariat avec un lycée situé à une quinzaine de minutes à pied de l'IUT d'Issoudun, mais déplore que la fréquentation ait été très faible (moins d'une dizaine de repas par jour en moyenne sur l'année). Il explique les difficultés économiques rencontrées pour défendre ce dispositif auprès de la région et du Rectorat, notamment liées à la mixité mineurs/majeurs et aux financements insuffisants. Cette expérience a donc été abandonnée au bout d'un an. Un travail sur une solution avec l'AFPA a été envisagée, dont un centre est proche de l'IUT, l'AFPA a toutefois opté pour une restauration privée. Le Président rappelle ainsi que les collectivités refusent de subventionner la restauration privée et que le CROUS était prêt à s'engager mais que la participation financière à la charge des étudiants aurait été trop élevée (environ une dizaine d'euros par repas), ce qui a fait échouer la solution. Le Président mentionne également l'apparition d'un dispositif de cartes à 20 ou 40 euros selon que l'étudiant soit boursier ou non et annonce que des discussions sont en cours pour envisager une solution avec un collège voisin. Il indique que le Rectorat serait favorable à ce projet, sous réserve que l'IUT accepte de décaler ses horaires de repas et explique que la capacité de restauration du collège ne permet pas d'accueillir simultanément collégiens et étudiants, il faudrait donc un décalage des horaires étudiants.

Le Président précise que pour l'instant, l'IUT n'est pas favorable à ce changement, mais note qu'un changement de direction est en cours, ce qui pourrait faire évoluer la position. Il est également soulevé la difficulté du déplacement pour accéder au restaurant universitaire, précisant qu'un trajet d'un quart d'heure est problématique, notamment sur un site étendu comme celui d'Issoudun. Le Président explique que la situation n'est pas la même qu'avant, avec un prestataire différent, et que toutes les responsabilités ne doivent pas être attribuées au CROUS. Le problème des temps de pause (avec une pause d'une heure, les étudiants ont seulement une demi-heure effective pour manger en tenant compte des déplacements aller-retour) est également mis en avant avec une proposition d'adapter les horaires afin d'allonger la pause à une heure et demie, afin d'adapter les emplois du temps à la réalité des contraintes liées à la restauration. Il cite également un exemple similaire rencontré par les étudiants du STAPS à Bourges, confrontés à une distance comparable avec une pause insuffisante. Le sujet de la restauration sur le site d'Issoudun reste une problématique actuelle, sans solution définitive à ce jour.

Mme GIRAUDEAU indique que certains étudiants de l'IUT ont réfléchi à une solution, transmise via M. MOAL, et qu'elle prendra contact avec eux pour évaluer la faisabilité et la participation éventuelle du CROUS à ce projet. Elle souligne l'importance de reconnaître le travail des étudiants et d'échanger avec eux, le projet étant bien construit.

Le Président assure que le CROUS est conscient des difficultés et témoigne des efforts réalisés ces dernières années. Il cite en exemple le site INSPE Bourgogne, où une solution est en cours d'implémentation pour la rentrée. Un travail est mené sur ces problématiques, mais que le dernier site encore en difficulté est Issoudun, pour lequel aucune solution n'a été trouvée à ce jour.

Mme FOUQUET demande de précisions sur les étudiants demandeurs de certains plats : elle souhaite savoir qui sont les étudiants qui réclament des plats comme des pâtes ou des pizzas et interroge sur leur statut : s'agit-il d'élus étudiants, ou ces demandes proviennent-elles d'enquêtes menées ? Elle souligne également l'importance de l'offre végétarienne et végane, notamment en ce qui concerne les sandwiches. Elle note la suppression récente de l'option de sandwich végan, qui ne sera plus disponible jusqu'à septembre, ce qui pénalise les étudiants soucieux de leur empreinte écologique ou suivant un régime alimentaire végan. Elle relève également l'absence d'un plat chaud totalement végan, ce qui, selon elle, est regrettable dans le contexte de l'urgence climatique. Elle rappelle que les distributeurs, déjà mentionnés par un collègue, posent problème en particulier parce qu'ils proposent principalement des boissons sucrées et des produits peu équilibrés. Mme FOUQUET regrette l'omniprésence de certaines marques, comme Coca-Cola, qui selon elle, participent à la crise écologique. Elle cite notamment un article du journal *The Guardian* mentionnant Coca-Cola comme principal pollueur plastique mondial pour la deuxième année consécutive.

Concernant l'origine des demandes alimentaires, Mme GIRAUDEAU indique que celles-ci proviennent de plusieurs sources : les élus étudiants présents dans différentes instances du CROUS, des mails adressés par des étudiants, des remontées faites par le personnel de caisse, et surtout une enquête nationale réalisée par le réseau de vie étudiante sur les attentes en matière de restauration. Elle précise que dans cette enquête, la pizza est régulièrement revenue comme une attente forte des étudiants.

Mme GIRAUDEAU annonce la mise en place prochaine d'un groupe de travail réunissant responsables de restauration, chefs de cuisine et responsables du CROUS, dont l'objectif sera d'élargir et d'améliorer l'offre alimentaire, en particulier augmenter significativement le nombre de recettes végétales cuisinées et variées, au-delà des simples galettes de soja, afin d'éviter la répétition et d'offrir plus de diversité aux étudiants et développer une offre cohérente à la fois en cafétéria et en restaurant universitaire, sur l'ensemble de l'année. Cette démarche est encore en phase interne, mais elle devrait rapidement se concrétiser.

Mme FOUQUET demande si des recettes végétales cuisinées sont déjà proposées.

Mme GIRAUDEAU répond que l'objectif est justement de développer cette gamme et d'étoffer le catalogue existant. Elle rappelle toutefois la nécessité de disposer de cuisiniers motivés et formés à cette nouvelle offre pour éviter la répétition de plats basiques. Le groupe de travail est donc présenté comme une réponse adaptée aux attentes étudiantes en matière de restauration durable, équilibrée et diversifiée.

Un débat s'installe autour de ces questions.

Mme RICHET interroge sur les modalités de communication et diffusion des informations concernant les différents points de restauration disponibles pour la rentrée universitaire. Elle souligne le besoin de mieux informer, notamment les étudiants étrangers, qui ne sont pas toujours au courant des options proposées sur le campus. Elle suggère l'utilisation de supports tels que des flyers ou d'autres outils de communication.

Mme GIRAUDEAU explique que des diaporamas d'information seront diffusés *via* les différentes composantes, notamment par les directions des UFR, qui agiront comme relais lors des réunions de rentrée. L'information sera également disponible sur le site internet, et un travail sera fait pour améliorer la communication par rapport à l'année précédente.

Le Président insiste sur l'importance de ce point dans la formation et l'intégration des étudiants et rappelle que la communication a été parfois imparfaite par le passé.

Mme GIRAUDEAU ajoute que dans certaines salles équipées de micro-ondes, un relais auprès des agents en caisse est prévu, ces derniers étant au contact direct des étudiants et pouvant ainsi relayer l'information efficacement.

Le Président insiste sur le fait qu'il est important de cibler les nouveaux arrivants pour la diffusion d'information, en insistant sur l'utilisation de supports visibles et accessibles dès la rentrée.

M. LEGER soulève une question interne concernant des dégâts découverts sur certaines structures du campus, notamment au niveau du bâtiment du restaurant universitaire et d'autres bâtiments construits à la même époque, parfois par les mêmes entreprises. Il évoque plusieurs sites, notamment la faculté de droit, la bibliothèque universitaire de lettres et de certains bâtiments et amphithéâtres de sciences. Il demande s'il y a des vigilances particulières prévues ou en cours concernant ces structures.

Le Président répond qu'à ce jour, aucun test structurel approfondi n'a été effectué, notamment sur les amphithéâtres de sciences, car les travaux réalisés jusqu'à présent concernaient principalement l'isolation ou des travaux électriques et ne nécessitent pas ce type de vérification. Toutefois, une inspection plus poussée est envisagée pour l'avenir.

M. LEGER ajoute qu'il a constaté des infiltrations lors de fortes pluies dans les amphithéâtres de sciences, malgré des travaux récents d'isolation, ce qui pourrait indiquer que la structure nécessite un examen plus approfondi.

Le Président espère que les travaux réalisés récemment, notamment sur la toiture des amphithéâtres, sont efficaces, mais reconnaît qu'il reste encore des interventions à prévoir. Il confirme qu'il existe des projets de travaux futurs dans plusieurs bâtiments, notamment dans le bâtiment GMP de l'IUT d'Orléans et d'autres secteurs, et que certaines zones font actuellement l'objet d'investissements. Le Président précise également que certains secteurs ont bénéficié d'interventions, notamment au sein des bâtiments de sciences humaines, mais que pour d'autres parties du campus, les réflexions sont encore en cours, notamment pour la gestion des formations et des infrastructures associées.

AFFAIRES GENERALES

12. Propositions d'admission en non-valeur.

Le Président invite M. BOUVET, agent comptable, à présenter les propositions d'admission en non-valeur.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. LARIGAUDERIE interroge sur une ligne de paie référencée, liée au départ d'une personne à l'étranger. Il mentionne qu'il semble y avoir eu un paiement alors que le service n'a pas été rendu, ce qui soulève des questions sur d'éventuels abus.

M. BOUVET explique que les abus de rémunération peuvent provenir de situations liées aux contrats étudiants, souvent payés à l'avance. Parfois, une personne peut être rémunérée alors qu'elle n'a pas effectué le travail. Il mentionne également des erreurs de paie, parfois avec des montants significatifs, et indique que ces cas sont pris en compte.

M. LARIGAUDERIE demande quelles mesures sont prévues pour éviter ce genre de problème à l'avenir.

M. BOUVET répond qu'il s'agit d'un sujet sensible et qu'il y a des procédures en place, notamment en lien avec les périodes d'essai et le suivi administratif des contrats. Des vérifications et contrôles sont réalisés notamment pour détecter des rémunérations abusives. M. BOUVET évoque un cas récent où un contrat a été mal géré, mais précise qu'en général des lignes de rémunération conséquentes font l'objet d'un contrôle attentif. Il rappelle également que le travail de paie s'effectue avec un mois d'avance, ce qui complique la réactivité.

M. REY demande comment procéder pour récupérer les sommes versées à tort, notamment dans le cas où l'employeur a engagé des démarches avec des huissiers.

M. BOUVET explique que la récupération peut être complexe. Lorsqu'un compte bancaire est identifié, il est possible de bloquer les fonds pour récupérer les montants. Cependant, cela dépend si la personne a toujours un compte actif ou si elle a changé d'établissement ou de situation, ce qui complique les démarches. Il ajoute que la Direction Générale peut ouvrir une enquête pour relancer les actions de recouvrement. Ces procédures impliquent souvent plusieurs étapes et peuvent être coûteuses, par exemple, avec des frais de saisie d'environ 50 à 120 euros, à la charge de la personne concernée. Malgré les difficultés, tout est mis en œuvre pour récupérer les sommes, en fonction des cas.

Le Président insiste sur la nécessité que les règles et procédures soient claires et simples pour faciliter ce travail.

Le Président soumet les propositions d'admission en non-valeur au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	5
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ Vote du Conseil : les propositions d'admission en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.

13. Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2025.

Le Président invite Mme GUEDES, conseillère de prévention, responsable du Service Hygiène et Sécurité, à présenter le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2025.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme MARTINS DA SILVA exprime une inquiétude importante : une collègue qui travaille dans un bureau où il y a une forte odeur de champignons (moisissures), ce qui lui cause des problèmes d'asthme. Elle regrette que ce risque ne soit pas clairement identifié ni priorisé dans le plan d'action présenté, alors qu'il devrait l'être.

Mme GUEDES explique que ce problème a bien été identifié et que des investigations ont été menées. Des travaux sont en cours ou prévus pour traiter les infiltrations qui causent cette situation, notamment sur la toiture du bâtiment. La résolution passe par une hiérarchisation des actions : traiter l'origine du problème puis remettre le bureau en bon état.

Mme MARTINS DA SILVA insiste sur le fait que l'odeur persistante reste un problème sensible et gênant, affectant même ceux qui doivent passer dans les couloirs concernés.

Mme GUEDES répond qu'on peut espérer que les travaux déjà effectués permettront de faire disparaître cette odeur, et que l'objectif est bien d'apporter une solution durable, notamment pour la collègue concernée.

Mme HENNINGER explique les raisons de son abstention. Elle explique avoir obtenu beaucoup de réponses en F3SCT grâce à des échanges très constructifs avec uniquement deux points à revoir en juin ou septembre.

Le Président soumet le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	5
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	8
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2025 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président annonce qu'un petit cocktail-déjeuner sera organisé à la sortie du Conseil d'Administration le 11 juillet. Tous les participants sont invités à se joindre à ce moment convivial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h13.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND